

manquerais à ce que je dois au Parlement et à moi-même, si je me prononçais en faveur de la construction de ce canal, sans m'être procuré, à l'avance, les données et les renseignements les plus complets sur l'avenir commercial d'une aussi vaste entreprise. C'est parce que je suis conscient de ces responsabilités, que je ne puis me résoudre à demander au Parlement de lier le pays à l'accomplissement de ce projet, tant que je me serai pas procuré l'opinion de toute une catégorie d'hommes d'affaires qui l'examineront avec soin et feront rapport.

Lorsque les noms des commissaires auront été publiés, je suis persuadé que le peuple approuvera le choix que nous aurons fait. Qu'il me soit permis de dire que la commission sera uniquement honoraire et qu'elle sera composée d'hommes qui ne tirent du pays aucune rétribution ou rémunération pour leurs services. Les commissaires sont assez orgueilleux de l'avancement de leur pays et assez intéressés à sa prospérité commerciale, pour accepter la tâche sans espoir de compensation pour leur travail.

J'espère que, lorsqu'il aura été mis en possession du rapport et des conclusions de cette commission, le Gouvernement sera en mesure de donner sa décision. Si un rapport bien motivé et soigneusement élaboré de la commission conclut à l'impossibilité de l'entreprise, je demanderai qu'on adopte ce rapport. Mais, d'un autre côté, si la commission trouve que l'entreprise est recommandable au point de vue commercial, je n'hésiterai aucunement à me présenter devant la Chambre et à demander qu'elle vote le montant, quel qu'il soit, qui sera nécessaire pour exécuter ce projet, d'après les plans, mûrement élaborés, des ingénieurs.

M. NESBITT: L'honorable ministre a parlé de la possibilité commerciale du projet. Veut-il parler de sa possibilité ou de sa probabilité?

M. ROGERS: Je veux dire sa qualité d'être possible commercialement. Il me reste peu de chose à dire pour le moment, si ce n'est de réaffirmer à la Chambre que les noms seuls des commissaires seront une garantie qu'ils rempliront leurs fonctions avec honneur pour eux-mêmes et de manière à donner satisfaction au peuple du Dominion. Je suis convaincu que la nomination de cette commission n'entraînera pas d'inutiles délais. Par exemple, s'il leur est impossible de faire en peu de temps un rapport sur l'entreprise entière, ils pour-

ront certainement en faire un sur cette partie du canal, commençant à Montréal et se dirigeant à l'ouest et aussi sur ce qui concerne la rivière des Français jusqu'au lac Nipissing. C'est là, à mes yeux, une partie très importante de l'entreprise, parce que tout ce que nous aurons à faire à cet endroit sera de canaliser la rivière, ce qui, au dire des ingénieurs, ne serait pas trop dispendieux et nous donnerait environ 80 milles du canal de terminés.

C'est une partie du projet qu'il importe d'examiner de suite, avec soin. Lorsque le rapport de la commission sera présenté, l'on peut être convaincu que le Gouvernement ne manquera pas de faire son devoir et que son action recevra l'approbation générale.

M. PROULX: De combien de membres sera composée la commission?

M. ROGERS: Trois.

M. PROULX: Sont-ils déjà choisis?

M. LAMARCHE: Le ministre des Travaux publics vient de nous apprendre que, si les commissaires ne sont pas prêts à faire rapport de suite sur l'entreprise entière, ils feront probablement un rapport sur certaines parties du tracé. Les commissaires doivent s'enquérir de la possibilité du projet, alors je ne puis comprendre comment ils pourront faire rapport sur une partie de la voie sans se prononcer sur la possibilité de la voie entière? Je voudrais qu'on m'explique ce point.

M. ROGERS: Mon honorable ami ne paraît pas comprendre que ce puisse être une possibilité commerciale de construire cette partie du canal sur la rivière des Français jusqu'à North-Bay, et de construire et améliorer la partie de la rivière Ottawa depuis cet endroit jusqu'à Montréal, sans qu'il soit absolument nécessaire de faire un rapport favorable sur toute l'entreprise.

M. G. V. WHITE (Renfrew-nord): Monsieur l'Orateur, plusieurs fois déjà, depuis que j'occupe un siège dans cette Chambre, j'ai eu l'avantage de discuter cette très importante question qui a fait le sujet du débat cet après-midi et ce soir. Je ne crois pas qu'en aucune circonstance précédente la Chambre ait entendu de la bouche d'un ministre de la Couronne une expression d'opinion aussi franche que celle que nous a donnée ce soir le ministre des Travaux publics, lorsqu'il nous a dit qu'il avait étudié de la façon la plus sérieuse, non seulement ce projet particulier du canal de la baie Georgienne, mais tous les canaux du Canada. Il s'est efforcé de réunir le plus